

Initiatives ministérielles

• (1340)

Je me demande si les gens vont qualifier d'amélioration le fait que la durée du processus passe d'un an à 90 jours. Dans les documents et les communiqués qu'il a publiés, le gouvernement annonce son intention d'accélérer le processus. J'en doute énormément, madame la présidente. Quand les gens connaissent le programme—ce qui n'est pas le cas de tous—, la seule chose qui les empêche de faire leur demande immédiatement, c'est qu'ils ne sont pas sûrs d'être handicapés, car ils doivent d'abord s'acquitter des formalités auprès de leur médecin, de leur employeur et de la Commission des accidents du travail. Une fois qu'on a confirmé qu'ils satisfont à tous les critères, ils font leur demande.

C'est pour cette bonne raison que le gouvernement précédent avait fixé la durée du processus à un an. Quant à moi, madame la présidente, c'était plein de bons sens.

En résumé, je voudrais faire comprendre à mes électeurs qu'en gros, la somme de 35 \$ versée au titre de prestations aux enfants qui sont à la charge de cotisants handicapés ou décédés s'élève, une fois tout le processus terminé et compte tenu de l'inflation, à un montant total variant entre 144 et 155 \$ par mois. Ce n'est pas beaucoup, madame la présidente, mais c'est déjà mieux.

Je voudrais que le gouvernement sache que je suis très heureux qu'il ait reconnu l'importance de consacrer plus d'argent au bien-être de nos enfants. De plus, je suis tout à fait d'accord pour que le régime tout entier s'inscrive dans une infrastructure financière à toute épreuve. Je voudrais que mes électeurs sachent que nous aurons tôt fait de nous rendre compte qu'il n'y aura bientôt plus que trois travailleurs qui paieront pour une personne handicapée. Cette mesure exigera des Canadiens qu'ils subissent une hausse constante des primes qu'ils devront payer pour assurer la poursuite du programme dans les meilleures conditions possibles, ce que nous jugeons nécessaire parce qu'il est indispensable pour ceux qui sont incapables d'assurer leur propre subsistance.

Les personnes invalides et l'ensemble des Canadiens qui n'ont pas d'autre régime de pensions ont besoin d'un système de sécurité sociale quelconque. Je crois par conséquent qu'il importe que nous, en tant que parlementaires et contribuables, voyions à ce que ces programmes fonctionnent de façon sensée.

J'ai déjà fait remarquer à la Chambre que si la prestation versée en vertu d'un programme provincial est réduite dès que les contribuables canadiens et la Chambre des

communes augmentent leurs contributions au régime fédéral, cela ne règle rien.

Nous demandons par la voie d'un amendement présenté par mon collègue de Winnipeg-Nord qu'un règlement soit négocié à cette fin entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Nous voulons nous assurer que si un enfant à charge est admissible à une augmentation de 35 \$, par exemple, le gouvernement de l'Ontario n'en profite pas pour réduire les avantages auxquels ce même enfant est admissible en vertu de l'un de ses programmes sociaux, ce qui lui laisserait ainsi le même montant d'argent qu'il recevait avant qu'on entreprenne tout ce débat.

C'est le genre de situation absurde qui révolte bien des gens et qui est à l'origine du cynisme dont les politiciens sont la cible chez nous.

Je vous assure que mes électeurs seront très bien informés de ce changement. J'ai l'habitude de faire part à mes électeurs de tout changement à la loi qui les touche directement. Je les mettrai au courant de ces changements afin qu'ils puissent adapter leur mode de vie en conséquence et qu'ils soient plus en mesure de comprendre ce que tout cela signifie concrètement pour eux, à partir du 1^{er} janvier 1992.

Soyez sûrs que nous, de ce côté, allons continuer à être vigilants quant aux difficultés que ce programme peut entraîner pour nos électeurs. C'est pour eux que nous sommes ici en train de discuter de ces changements. Nous devrions maintenir le dialogue que nous avons amorcé dans un esprit d'ouverture, pour prendre connaissance des graves difficultés que connaissent nos électeurs en rapport avec le RPC. Je pense qu'avec le temps, nous finirons par mettre au point un programme qui ne laissera pas les gens démunis, qui ne les obligera pas à s'en remettre aux banques d'alimentation. Nous ferons en sorte que nos citoyens âgés ou invalides obtiennent les ressources qu'il leur faut.

J'apprécie d'avoir pu vous faire part de mes observations, aujourd'hui.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir cet après-midi au sujet de cette très importante question, les modifications apportées au Régime de pensions du Canada.

En tant que député d'une région rurale, c'est au sujet de ce régime plus que de toute autre chose, à part l'assurance-chômage, que les gens s'adressent à mon bureau de circonscription. Je ne dirais pas que c'est l'aspect le plus exaspérant de notre travail, car ce sont